

Les sections européennes

ANGLAIS ou ALLEMAND

Rentrée scolaire Rentrée 2024



Pour quels élèves ?

Les sections européennes anglais ou allemand s'adressent à des élèves disposant d'un bon niveau pour s'exprimer spontanément en anglais ou en allemand. Ces élèves, capables, dynamiques et motivés, progressent plus vite et peuvent atteindre un excellent niveau de langue lorsqu'ils s'impliquent avec enthousiasme dans le travail de la section.

Ils doivent donc être ouverts, curieux et désireux de s'engager dans un parcours exigeant mais gratifiant.

Quels enseignements ?

Les élèves de section européenne suivent les cours de leur classe et bénéficient en plus :

- d'1h d'enseignement en anglais en DNL (discipline non-linguistique) qui se rajoute à l'emploi du temps en 2^{de}, 1^{re} et Terminale. Les DNL au lycée Montgrand sont l'histoire-géographie et les mathématiques pour l'euro anglais et l'histoire-géographie pour l'euro allemand.
- d'1 heure supplémentaire d'anglais pendant les 3 années de lycée. Le travail est de même nature que pour les élèves non-européens mais le rythme y est plus soutenu et l'accent est mis davantage sur l'oral.

Cela implique que les élèves aiment la discipline choisie et consentent à accepter un emploi du temps plus lourd et difficile, et ce pendant 3 ans.

La mention européenne au baccalauréat – Pour avoir son bac avec la mention européenne, il faut :

- avoir suivi l'enseignement d'Euro (DNL Histoire-Géo + Anglais Euro) pendant les deux années du cycle terminal (classes de première & de terminale)
- + avoir une moyenne d'au minimum 12/20 en contrôle continu de LV1 en première et terminale, donc sur l'ensemble du cycle terminal
- + obtenir au minimum 10/20 à l'évaluation spécifique de contrôle continu (ESCC) d'Euro Attention ! On ne fait pas la moyenne des deux notes, il faut avoir le minimum requis au CC de LV1 et à l'oral spécifique d'Euro

Le recrutement

Une commission composée de professeurs du lycée sera mise en place afin de procéder à la sélection des élèves. Cette commission est souveraine et aucun « passe-droit » ne sera accordé.

La sélection des élèves s'effectuera par une étude du dossier au travers des bulletins scolaires (notes et appréciations) et en valorisant particulièrement la capacité de travail, le goût pour la communication orale ainsi que la curiosité intellectuelle et l'ouverture culturelle. Les dossiers seront classés.

Aucun réexamen des résultats ne pourra être obtenu et aucun dossier incomplet et/ou arrivé hors délai ne sera pris en compte.

Postuler en section européenne

Il suffit de renseigner en ligne, d'imprimer puis de faire compléter par les interlocuteurs du collège le document **fiche de candidature-demande d'admission** en page d'accueil du site du lycée. Une version papier du dossier peut également être retirée à l'accueil du lycée ou transmise sur demande par mél'. Doivent y être joints les documents demandés. La date limite de dépôt des dossiers par le candidat et/ou ses représentants légaux est le **10 juin 2024**.